n'avaient même pas la ressource de se consoler dans la prière, de confier leurs chagrins à un prêtre qui eût été leur père spirituel et leur défenseur. Pour ces derniers, un ministre de la religion eût été, d'ailleurs, un témoin dangereux.

⁂

On lit dans le *Petit Var* :

« Tout en s'efforçant de pallier les faits, M. Ferry a été dans l'obligation de reconnaître que des punitions corporelles réellement barbares étaient infligées aux enfants assistés de l'île.

» C'est ainsi que les pensionnaires de M. de Roussen ont présenté aux autorités un de leurs camarades, qui, la veille, avait eu à subir la peine de la *crapaudine*.

» M. le procureur de la République a aussi découvert, dans un coin des bâtiments du pénitencier, ce que le personnel de Porquerolles appelle les *barres de justice*.

» Ce sont de longues et lourdes barres de fer avec chainettes. Le coupable est lié à cette sorte de carcan par les mains et par les pieds et reste dans cette position douloureuse jusqu'à ce que le surveillant vienne lui enlever les chainettes.

» On dit que dans la matinée, au moment où la petite colonie a élevé son étendard révolutionnaire, deux surveillants ont cru devoir disparaître avec la plus grande célérité.

» Ce sont les frères B..., Corses d'origine, qui se trouvent à Porquerolles depuis un an environ.

» Les frères B... étaient d'une brutalité rare et menaçaient sans cesse du revolver les petits travailleurs.

» Les deux surveillants ont disparu sans qu'on sache trop ce qu'ils sont devenus.

» Les jeunes revoltés ont commis de nombreux dégâts dans le fort du Langoustier.

« *Pour mettre la position en état de défense et avoir* sous la main des armes et des munitions, ils ont descellé des barres de fer, abattu les cloisons de cellules et cassé tout ce qui leur est tombé sous la main.

» Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs. »

⁂

Le *Gaulois* publie aujourd'hui la dépêche suivante :

Toulon, 27 juillet, 8 h. 15, s.

Aujourd'hui je me suis encore rendu à Porquerolles, car une nouvelle émeute y a éclaté la nuit dernière : M. Savouré, inspecteur des enfants assistés, délégué par l'administration, a commis l'imprudence, au cours de sa visite à la colonie agricole, de proférer des paroles menaçantes et d'essayer de faire de l'intimidation. L'effet produit a été déplorable.

La gendarmerie des iles d'Hyères a dû se transporter sur les lieux afin de rétablir l'ordre.

Le directeur de l'établissement des détenus, M. Ferry, insiste pour obtenir l'arrestation immédiate des dix rebelles les plus compromis. Cette satisfaction ne lui a pas été accordée par les autorités, qui ont énergiquement refusé d'opérer la moindre arrestation.

Je vous ai télégraphié hier les détails relatifs à la première rébellion des détenus, rébellion qui a eu lieu à la suite de l'évasion des cinq enfants arrêtés par la gendarmerie aux environs de Toulon. Je vous ai dit comment M. Blanc, sous-préfet, s'était embarqué à bord du remorqueur l'*Utile* qui avait été mis à sa disposition par M. le vice-amiral Krantz, préfet maritime, afin qu'il pût se transporter plus rapidement dans l'île dont M. Léon de Roussen est propriétaire.

⁂

Le sous-préfet, M. Blanc, était accompagné de son fils et de M. Florens, procureur de la République. A leur arrivée à Porquerolles, à quatre heures et demie, ces messieurs ont été reçus par MM. Toucas, juge de paix ; Castueil, maire d'Hyères ; Pellet, adjoint spécial, qui venaient d'arriver de la côte. Vous savez le résultat qu'obtint le sous-préfet en s'avançant seul pour parlementer avec les mutins barricadés dans le fort du Langoustier ; les enfants se soumirent et reprirent leur travail persuadés que les promesses qui leur étaient faites seraient tenues, et rassurés par les paroles paternelles et bienveillantes qui ne leur avaient pas été épargnées.

C'est que l'on avait reconnu le bien-fondé de quelques-uns des griefs formulés par les enfants ; leur nourriture laissait beaucoup à désirer, et, la veille encore, on leur avait servi des haricots absolument crus.

A neuf heures du soir, les autorités quittaient Porquerolles et rentraient à Toulon, à minuit, par le remorquer l'*Utile*; le bateau ramenait également la brigade de gendarmerie que, grâce aux précautions prises par le sous-préfet, les enfants n'avaient même pas vue.

Mais, comme je vous l'explique plus haut, l'attitude de M. Savouré a annulé tous les résultats heureux obtenus par M. Blanc, le sous-préfet, à force de pourparlers; vous avez vu qu'une nouvelle émeute a été la conséquence d'une intervention maladroite. La gendarmerie a pu, cette fois, rétablir l'ordre. Sera-t-elle aussi heureuse dans l'avenir ?

⁂

Je viens d'avoir avec M. Léon de Roussen une longue conversation. Le propriétaire de l'île de Porquerolles m'a déclaré, et cela à plusieurs reprises, que son intention formelle était de poursuivre, par tous les moyens que la loi lui confère, les personnes qui ont divulgué les détails et les résultats de la première enquête qui a été faite.

D'après lui, les faits ont été à ce moment de beaucoup exagérés, et il est persuadé qu'il faut chercher là la cause des nouvelles révoltes qui se sont produites.

M. Léon de Roussen, pour expliquer et justifier les punitions sévères qui sont infligées, dit que les enfants envoyés à Porquerolles ont commis déjà toute sorte de délits, et sont les plus indisciplinés de tous ceux que l'Assistance publique a en garde. Les évasions doivent à tout prix être rendues impossibles ; car, selon lui, Porquerolles est un pénitencier et non pas une colonie agricole.

Le propriétaire de l'île a l'intention de remplacer les détenus par des ouvriers piémontais, lesquels, affirme-t-il, lui coûteront moins cher et travailleront beaucoup plus.

Contrairement à l'opinion de bien des gens, je crois pouvoir affirmer que M. Léon de Roussen n'ignorait pas les mauvais traitements et les punitions barbares infligées par ses surveillants.

On redoute de nouveaux troubles; aussi la gendarmerie est rentrée à Porquerolles et tous les surveillants sont armés. Pour ma part, ma conviction absolue est que les jeunes colons sont, en ce moment du moins, accablés de vexations qui les contraignent pour ainsi dire à se révolter.

RITAUT.

HISTOIRE DU JOUR

Un scandale dans la magistrature consulaire

Le *Journal de l'Ain* a publié il y a quelques jours des renseignements piquants sur la situation anormale du président du tribunal de commerce de Bourg, élu, affirmait notre confrère, dans des conditions qui annulent sa nomination.

Les révélations du *Journal de l'Ain* n'ayant pas été démenties par l'intéressé on pouvait croire que l'administration, soucieuse de la dignité de la magistrature, aurait relevé l'accusation et aurait fait une enquête pour s'assurer si elle était fondée ou calomnieuse.

Mais l'administration a jugé bon de garder le silence dans cette affaire.

Le président en question continuant à siéger comme par le passé, le *Journal de l'Ain* vient de publier la note suivante :

« Pour obtenir que justice soit faite et que la loi soit observée, il ne reste plus qu'un moyen. Le voici :

» Nous affirmons que le tribunal de commerce de Bourg est présidé par un individu qui n'est magistrat que parce qu'il a supris le suffrage des électeurs.

» Cette affirmation, en vertu des articles 31 et 37 de la loi du 29 juillet 1831, oblige qu'on nous poursuive devant la cour d'assises.

» Cette poursuite doit avoir lieu soit à la requête du ministre de la justice, soit à la requête du président du tribunal lui-même.

» Et, maintenant, de deux choses l'une :

» Ou l'on nous poursuivra et en vertu de l'article 35 (même loi) la preuve sera admise. Cette preuve nous la ferons.

» Ou l'on ne nous poursuivra pas, et cette abstention équivaudra à la reconnaissance de ce fait qu'un magistrat a été nommé grâce à une *supercherie* de sa part, suivant l'expression de Dalloz, et une complicité de l'autorité.

» Nous sommes certains, cette fois au moins, d'obtenir justice. »

Nous verrons quel accueil sera fait à ce défi si net et si précis.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

LE CONDITIONNEMENT PUBLIC DE VERVIERS

Nous croyons devoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs quelques passages d'un rapport soumis au Conseil Communal de Verviers par la commission administrative du conditionnement public de cette ville.

Le conditionnement de Verviers, affermé à la Compagnie A. Jametel et Cie, ne fonctionne que depuis la fin de 1884. Il traverse encore la période des tâtonnements, ainsi que le prouvent les résultats négatifs de l'exploitation pour l'exercice 1884-85.

En constatant ce fait, le Rapporteur dit qu'il n'y a *pas lieu de s'en alarmer et il cite à l'appui l'autorité* de M. Musin, Directeur du conditionnement de Roubaix, et ce qui s'est produit dans ce même conditionnement au début de son fonctionnement.

Après avoir reproduit un tableau représentant le mouvement progressif des opérations de Roubaix depuis 1858, époque de la fondation du Conditionnement jusqu'en 1874, l'auteur du rapport ajoute :

« Nous voyons donc qu'en sa première année, 1859, l'établissement de Roubaix a fait 2.717 opérations portant sur 611.934 k.Or, en 1885, il a été présenté, à la condition de Verviers, 687.762 kilos, qui ont donné lieu à 2.319 conditionnements hydrométriques; L'institut de Verviers a procédé à 368 numérotages de fils, 15 décreusages, 411 mesurages d'étoffes, 14 pesages simples de marchandises, 32 recherches des divers textiles dans leurs mélanges et 151 analyses chimiques et autres, soit en tout 3.310 opérations.

» Si la progression doit être comme à Roubaix, nous constaterons bientôt de brillants succès. Et pourquoi ne progresserions-nous pas ?

» L'établissement est parfaitement installé à proximité de la gare de l'Est et des principaux établissements de lavage et de peignage ; l'outillage est dans les meilleures conditions et peut suffire à faire 4.800 opérations de conditionnement hygrométrique par an. — Prochainement, il pourra en faire 9.000. Les réglements organiques paraissent bien conçus, le bon ordre paraît assuré jusque dans les moindres détails. »

La routine a amené, à Verviers, cette résistance qui surgit habituellement devant toute innovation; de plus, une application défectueuse du principe a nui beaucoup à son développement.

« On cherche, par exemple, dit le Rapporteur, à faire une économie en ne destinant au conditionnement que quelques balles prises au hazard et en se référant au résultat pour établir par comparaison le poids du reste de la partie. »

« Une autre erreur très grave, c'est de ne venir au conditionnement qu'en cas de contestation. La condition publique n'a pas été créée pour vider des différends entre acheteur et vendeur, mais pour empêcher ces différends de naître, pour les prévenir. Le conditionnement n'est pas un mode d'expertise en cas de litige, mais une mesure impartiale que vendeur et acheteur conviennent d'adopter. »

L'usage de la Condition publique n'est pas encore entré complètement dans les mœurs commerciales de Verviers, ce qui fait dire à la Commission :

« Le but de notre institution est de sauvegarder les intérêts des parties contractantes, le vendeur doit bénéficier de la bonification quand elle existe, comme il subit la diminution s'il y a lieu.

» Nous ne pouvons pas assez protester contre cette manière d'agir qui consiste à n'utiliser notre institution qu'après coup, soit d'accord avec le fournisseur en suite de réclamation, soit à son insu pour chercher la base d'une contestation à naître.

» Nous protestons également contre l'achat de quelques balles d'essai que l'acheteur fait conditionner à l'insu du vendeur, à l'effet de savoir si, pour l'achat du solde, il doit réclamer le conditionnement ! »

Voici la conclusion du rapport :

« Si nous considérons enfin que notre institution est encore peu connue à l'étranger, que nous n'y avons encore que de très rares clients, nous devons bien reconnaître que le résultat financier de notre première année d'exploitation ne doit pas inspirer *de craintes pour l'avenir.*

» Plusieurs industriels de notre place ont déjà reconnu l'avantage qu'il y a de conditionner les matières qu'ils emploient et sont de fidèles clients.

» Il n'y a pour nous pas de doute que le conditionnement deviendra d'un usage général, que notre institution est appelée à une grande prospérité. »

J. P.

ANVERS, 27 juillet.

Il a été traité 114 balles de laine de La Plata en suint, et 108 balles du Cap de Bonne-Espérance dito.

LE HAVRE, 27 juillet.

Il a été traité 40 balles de laine de Buenos-Ayres en suint, à fr. 170.

MARSEILLE, 26 juillet.

On a vendu : 400 balles Aboudhia Casablanca, fr. 105 ; 46 balles du Maroc lavée (laine-mère), de fr. 190 à 220 ; 65 balles du Maroc lavée, écarts et débris, de fr. 145 à 167 50.

Mouvement maritime Lainier

DUNKERQUE, 28 juillet.

Le steamer *Ville-de-Rosario*, a passé à Ténériffe le 22 juillet allant de Dunkerque et le Havre à La Plata prendre charge en laine pour ces ports.

Le steamer belge *Hevelias*, arrivé à Anvers de La Plata, est porteur de 1.000 cuirs salés et 177 balles laine à ordre chargés à Buenos-Ayres.

Le steamer *Buffon*, signalé arrivé à Anvers de La Plata est porteur de : 87 balles laine et cuir à ordre chargés à Buenos-Ayres et de 35 balles peaux à option.

Marchés Anglais

MANCHESTER, 26 juillet.

Les tissus ne sont vendables que par petits lots aux cours actuels. Pour l'Orient il règne beaucoup de demande, mais la majeure partie des ordres est toujours à des limites impraticables. Les filés sont d'un placement lent, toutefois les cotations restent comme vendredi passé, excepté pour les filés Bolton, qui seraient généralement obtenables à de plus bas prix.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LILLE

M. Charles Delesalle, négociant à Lille, adresse aux électeurs du canton de Lille-Centre la circulaire suivante :

Mes chers concitoyens,

Cédant à de pressantes sollicitations, j'ai consenti à briguer l'honneur de vous représenter au conseil général. Je viens vous dire qui je suis, ce que je veux.

Qui je suis, beaucoup d'entre vous le savent. J'appartiens à une nombreuse famille d'industriels, qui depuis cinquante ans habite votre canton, et dont plusieurs membres se sont ardemment dévoués aux intérêts publics. J'ai pu ainsi me familiariser de bonne heure avec les questions économiques et industrielles qui intéressent nos laborieuses populations.

Elevé au milieu des ouvriers, je connais leurs besoins et leurs aspirations légitimes. Mon dévouement est à eux, et tous mes efforts tendront à améliorer leur situation.

Ce que je veux, c'est reléguer au second plan toutes les questions de politique pure, qui n'ont d'autre effet que d'agiter le pays. C'est me consacrer uniquement aux affaires, et réclamer une protection énergique pour toutes les branches du travail national. C'est protester contre les néfastes traités de commerce, condamnés par l'expérience et qu'on ne renouvelle tous les jours que pour les aggraver.

En politique, je ne suis et ne serai jamais l'intransigeant d'un parti; je suis absolument indépendant, mais je ne prêterai jamais mon concours qu'à un gouvernement honnête et fort, capable de garantir à tous l'ordre matériel, la liberté religieuse, la justice et le droit.

Je suis jeune, je puis vous consacrer une partie de mon temps ; je mets à votre disposition tout ce que j'ai d'activité et d'énergie.

CH. DELESALLE.

⁂

UNE LETTRE DE M. PLICHON

M. Plichon vient d'adresser la lettre suivante à M. Sculfort :

Bailleul, le 26 juillet 1886.

Monsieur et cher Collègue,

J'apprends à l'instant que dans votre circulaire electorale vous donnez crédit à un discours imaginé par je ne sais plus quel journaliste, discours que j'aurais prononcé à Eu et dans lequel *j'aurais, dépassant mon mandat, déclaré solennellement à Monsieur le Comte de Paris que le département du Nord lui était dévoué et lui resterait fidèle.*

Je n'ai pas cru devoir répondre au journaliste, à vous, mon cher collègue, c'est différent; je réponds. Je réponds que *ce discours n'a jamais existé* et est une pure invention. Les paroles que j'ai eu l'honneur de prononcer devant le Prince n'ont été écrites par personne; j'ai parlé d'abondance non point *au nom du département du Nord*, je n'avais pas ce mandat, mais *en mon nom personnel et au nom de ceux de mes collègues tant du Nord que d'autres départements avec lesquels je me suis rencontré au château d'Eu.*

Je me suis borné à exprimer au Prince les sentiments de profonde indignation que soulevait dans nos cœurs, l'odieux ostracisme dont il était victime et j'ai ajouté, en mon nom personnel, que j'étais convaincu que la France ne tarderait pas à réparer cette grande iniquité ; qu'éclairée par les misères du présent et les épreuves nouvelles qui l'attendent, elle rappellerait le Prince, évidemment réservé par Dieu, pour la relever de ses ruines et la préserver des périls extérieurs qui peuvent la menacer dans son existence.

Tel est, sinon le texte, du moins le sens de mes paroles. Rien, je le répète, n'a jamais été écrit ni sténographié.

Permettez-moi, mon cher collègue, d'ajouter un mot et c'est pour vous exprimer mon étonnement que, sur la foi d'un journaliste que vous ne connaissez peut-être pas, vous m'ayez cru capable d'une usurpation de mandat. Il me semble que mes rapports avec vous, déjà anciens et ma longue carrière eussent du me défendre près de vous contre une semblable accusation.

Quoiqu'il en soit, veuillez croire que je n'en reste pas moins votre très affectueux collègue.

Signé : I. PLICHON.

NOUVELLES MILITAIRES

L'uniforme de la gendarmerie. — Le bruit court que le changement d'uniforme de la gendarmerie est décidé et des ordres sont envoyés, à ce sujet, aux chefs de légion.

Le ministre de la guerre a adopté le casque et le dolman avec tresses noires et aiguillettes blanches.

D'autre part l'*Agence Havas* nous communique la note suivante :

« Il n'y a absolument rien de fondé dans les bruits que font courir certains journaux au sujet de modifications que le ministre de la guerre aurait l'intention d'apporter à la tenue de la gendarmerie. »

LETTRES PARISIENNES

Nous avons, dans notre dernière lettre, indiqué les lignes générales de la combinaison à laquelle s'est arrêtée la Compagnie du canal de Panama pour repartir dans une large mesure à toutes les nouvelles obligations à émettre, les avantages des lots qui n'auraient favorisé que quelques titres.

Ainsi que nous le disions, les obligations seront émises à 450 francs, elles rapporteront 30 francs d'intérêt annuel. Et elles seront remboursables à 1,000 par voie de tirage en quarante-deux ans.

Afin de rendre ces conditions encore plus séduisantes pour la petite épargne on a multiplié et rapproché les tirages qui se feront tous les deux mois à partir du 15 octobre 1886, et l'intérêt sera payable par trimestre les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

Dès la première année 6,000 obligations seront remboursées et le nombre des titres amortis ira croissant progressivement chacune des années suivantes.

La plus value ainsi assurée à ces titres est telle qu'on s'est demandé si l'on ne se trouvait pas en présence de véritables valeurs à lots et si la Compagnie avait le droit de les émettre. Mais la question a déjà été tranchée lors de l'émission d'obligations similaires par la Banque hypothécaire de France : ces obligations ne rapportent que 11 fr. d'intérêt annuel mais elles sont remboursables à 1,000 fr. bien qu'ayant été émises 480 fr. seulement. Le Crédit foncier de France en fait aujourd'hui le service très régulièrement et sans aucune difficulté.

Les obligations que l'on offre au public en ce moment ne sont que la copie améliorée de ce type qui est entré dans la circulation sans aucune objection légale.

Le prix d'émission est payable 30 francs en souscrivant : 70 francs à la répartition, 100 francs du 10 au 15 octobre 1886. (*Sous déduction des intérêts acquis*), 100 francs du 10 au 15 décembre 1886, 100 francs du 10 au 15 février 1887, 50 fr. du 10 au 15 mai 1887.

Les souscripteurs n'auront, grâce aux déductions successives d'intérêts aux diverses échéances, que 439 fr. 18 à verser et ceux qui verseront immédiatement la totalité jouiront d'une bonification d'intérêt 6 0/0 l'an.

M. de Lesseps a tenu à faciliter le plus possible la participation de tous ses associés actuels aux avantages de la nouvelle émission.

La souscription ne sera officiellement ouverte que le 3 août, mais on assure que les demandes parvenues par correspondance sont déjà très-nombreuses. On sait que toutes les grandes sociétés de crédit de Paris reçoivent les souscriptions.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion publique, organisée par le comité radical, a eu lieu mardi soir à l'estaminet du *Créchet*, rue du Créchet, à Croix. Elle était annoncée pour huit heures et demie. Mais un incident imprévu au programme a failli l'empêcher. La déclaration exigée par la loi avait été faite à la mairie à deux heures de l'après-midi. Or, M. le maire opportuniste de Croix avait négligé de délivrer aux organisateurs le récépissé nécessaire en pareil cas.

A neuf heures, on dépêcha le garde champêtre à la recherche du malencontreux récépissé. Ce fonctionnaire chercha inutilement M. Pluquet. Enfin, à dix heures, la réunion put commencer, grâce à la tolérance du commissaire de police qui se contenta d'une déclaration rédigée séance tenante par M. Staës-Brame.

La présidence fut dévolue à M. Valéry Hienne, ayant pour assesseurs deux citoyens de Croix. Il y avait au plus cinquante assistants, dont la moitié de curieux.

M. Valéry Hienne a d'abord exposé les démêlés existant entre les comités radical et opportuniste, puis M. Moreau a fait son apologie et insisté sur la nécessité de renommer le conseiller sortant qui a fidèlement rempli son devoir durant six années. Il a attaqué en termes modérés la candidature de M. François Roussel.

M. Moreau a bien voulu reconnaître que les réactionnaires n'avaient jamais usé à son égard de procédés de polémique similaires à ceux dont usent « certains individus venus au parti républicain, on sait pourquoi, et qui lancent dans un petit journal les calomnies les plus odieuses. »

Un cafetier de Croix a défendu en termes assez vifs la candidature de M. Largillière et déclaré qu'il est triste de « voir injurier des personnalités républicaines comme on l'a fait lundi dans la réunion de la *Brasserie Centrale*. »

Le citoyen Kowalski, prud'homme ouvrier, a répliqué que, dans cette même réunion, M. Marx Silberstein avait bien traité les ouvriers de : « Tas de pignoufs ! tas de misérables ! » Le citoyen Flipo, ajoute-t-il, c'est Gambetta II !

Tout cependant s'est passé dans le plus grand calme, sauf à la fin où des paroles assez vives ont été échangées à propos du fait suivant :

M. Valéry Hienne, rappelant que M. Flipo avait dit, dans la réunion de lundi, que M. Largillière s'excusait de ne pouvoir y assister, parce qu'il était appelé au chevet d'un malade, ajouta :

« Eh! bien, citoyens, lundi soir, de huit à onze heures, le citoyen Largillière était au café Flipo et non pas au chevet d'un malade ! »

Le citoyen Kowalski crut spirituel de prononcer à cette occasion le nom d'une dame respectable.

Le cafetier dont nous avons parlé plus haut qualifia « d'allusion stupide et bête » la réflexion du prud'homme radical. Cet incident faillit tourner à l'aigre-doux.

A onze heures, M. Valéry Hienne a levé la séance après avoir fait voter la candidature Moreau par une vingtaine de voix; celle de M. Largillière en a recueilli une dizaine.

G. C.

Nouvelles électorales. — Mardi matin, la plupart des journaux parlaient de la réunion tumultueuse qui avait eu lieu la veille à la *Brasserie Centrale*; seul, le *Progres* gardait à cet égard un silence complet. Ce n'est que mercredi matin qu'il s'est décidé à insérer la note suivante dont le laconisme est significatif :

ROUBAIX. — La réunion tenue lundi à la Brasserie centrale a été tumultueuse et n'a abouti à aucun résultat sérieux.

M. Moreau a déclaré qu'il avait rempli exactement toutes les promesses qu'il avait faites, et qu'il sollicitait le renouvellement de son mandat.

Après de regrettables discussions personnelles entre quelques assistants, un ouvrier est venu dire que le parti socialiste s'abstiendrait complètement.

La séance, de plus en plus bruyante, a été levée à 10 heures trois quarts.

Le même journal publie cette dépêche en dernière heure :

Roubaix, 11 h. 30 s.

Le comité républicain, réuni sous la présidence de M. Achille Scrépel, a arrêté définitivement, d'un commun accord, les candidatures de MM. Largillière et Debouvry, présents à la réunion.

Tons les bruits contraires sont faux.

Chronique religieuse. — Mgr Hasley a donné lundi matin la confirmation au collège de Roubaix et au Sacré-Cœur, puis il s'est rendu à Wattrelos où il a été reçu avec les marques de la vénération la plus grande et la plus spontanée.

Consulat. — Le ministre des affaires étrangères vient de notifier à M. le Maire de Roubaix la nomination de M. Daniel Danielsonn aux fonctions de conseil général de Suède et de Norwège au Hâvre avec juridiction sur le département du Nord.

Le succès du collège. — MM. Paul Bossu et Maurice Rouzé, élèves du cours de philosophie, déjà reçus bacheliers-ès-lettres, il y a quinze jours viennent d'être reçus bacheliers-ès-sciences par la Faculté de Lille.

M. Henri Lepers, élève du cours supérieur de l'Enseignement spécial, après avoir obtenu une dispense d'âge, a également passé avec succès le même examen du baccalauréat-ès-sciences.

Récompenses aux braves. — Une médaille commémorative de la guerre du Tonkin vient d'être décernée à M. Henri-Victor Merlin, brigadier-fourrier au régiment d'artillerie de marine, domicilié à Roubaix, rue de l'Epeule, cour Govaert, 3.

Encouragements aux travailleurs. — La *Société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures* vient de célébrer la huitième fête de l'enfance ouvrière. La liste des récompenses à décerner en 1886 a été publiée à cette occasion. Nous sommes heureux d'y relever les noms suivants, qui appartiennent à Roubaix :

CONTRE-MAÎTRES. — M. Mathieu Mercier, contre-maître chez M. Dubus-Coget, apprêteur. — *Une médaille de bronze* avec la mention : « Chargé spécialement des apprentis qu'il surveille avec tout le zèle et le dévouement possibles. »

M. Jules Martin, contre-maître chez M. Cavrois-Mahieu, filateur de coton. — *Une mention honorable*, avec la mention : « très bon contre-maître ; dirige quelques apprentis. »

APPRENTIS. — Amand Waeles, apprenti chez M. Dubus-Coget, apprêteur. — *Un livret de caisse d'epargne de dix francs*, avec la mention : « Apprenti très intelligent, d'une application et d'une conduite exemplaires. »

Mlle Clara Spriet, apprentie chez M. Pollet, filateur. — *Un ouvrage de prix*, avec cette mention : « Excellente écolière ; travaille et se conduit admirablement. »

On remarquera que deux de ces lauréats font partie de la même maison, celle de M. Dubus-Coget. Nous ajouterons que cette maison, ancienne maison Descat frères a, ce qui est tout à son honneur, une dizaine d'ouvriers qui y comptent plus de quarante ans de services.

Les aéronautes roubaisiens. — M. Valéry Couvreur, fondateur de la *Société des Marins de l'air* de Roubaix, organise une grande fête aérostatique qui aura lieu à Darnetal (Seine-Inférieure), le 2 août prochain.

Les nouvelles sociétés. — Un arrêté préfectoral en date du 19 juillet autorise la formation de la société colombophile *Le Pigeon noir*, ayant son siège rue d'Hem, 103.

Un noyé. — On a encore retiré un noyé du canal de Roubaix, près de l'écluse du Sacré-Cœur. Ce fait s'est produit mercredi matin, à cinq heures et demie. Le corps a été reconnu pour celui d'un monteur de chaines, nommé J.-B. Parzy, et demeurant chemin des Couteaux, 17. Parzy était célibataire et âgé de trente-six ans. Lundi, il se rendit à Tourcoing pour assister aux noces de l'un de ses parents. On présume que, revenant de nuit, il sera tombé accidentellement dans le canal.

A quand l'établissement des barres de sauvetage voté par le conseil municipal et dont l'adjudication a eu lieu récemment ?

Un accident est arrivé lundi soir dans la rue de la Paix. Un jeune garçon, Léon Martinage, âgé de douze ans, a fait en jouant une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé la jambe droite. Il a été reconduit au domicile de ses parents, rue de l'Hommelet, où M. le docteur Druesne lui a donné les soins nécessaires.

Aliénation mentale. — Mardi, à neuf heures du soir, un agent a dû conduire à l'hopital un malheureux habitant de la rue de Wagram, Jules D... atteint d'aliénation mentale.

Conséquences d'une rixe. — Dans l'après-midi de dimanche, trois cochers de fiacre se sont pris de querelle sur la Grand'Place et, dans la chaleur de la discussion, en sont venus aux mains. L'un d'eux, Théophile Hopsomer, a été tellement maltraité par les deux autres que M. le docteur Bayart a dû l'envoyer d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Il a les yeux dans un état lamentable. Ses deux collègues ont été mis en état d'arrestation.

Dans les journées de lundi et de mardi, la police a opéré de nombreuses arrestations. Un ivrogne, Jean-Baptiste L..., a été écroué à la prison municipale pour outrage public à la pudeur. Deux belliqueux personnages, François L... et Alphonse R... se sont fait incarcérer, l'un pour coups et blessures, l'autre pour bris de clôture, violences et outrages aux agents. Enfin, le beau sexe est représenté dans cette fournée par Rosalie H... qui a enfreint un arrêté d'expulsion et volé un pardessus, tout juste de quoi être hébergée durant quelques mois aux frais du gouvernement français !

Vols et voleurs. — Un nouveau méfait a été commis mardi soir à l'école de natation. Un jeune bâcleur, Henri Deroubaix, ayant laissé ses bottines sur la pelouse, a dû se repentir de sa négligence. Un adroit filou les a dérobées, et Henri Deroubaix a été contraint de retourner chez lui sans chaussures.

— Lundi soir, les employés du bureau d'octroi de la rue de Tourcoing ont arrêté et remis entre les mains de la police un jeune homme de 25 ans, Henri Dujardin, qui venait de voler un porte-monnaie à un peintre, M. Guillaume Heys, demeurant rue de la Lys.

TOURCOING

Les élections du 1er août. — M. Moreau, de Marcq, ayant décliné la candidature pour le conseil d'arrondissement, qui lui était offerte par le Comité républicain, le choix se porterait sur M. Vincent, médecin à Mouveaux.

Le corps de Mme Hazebrouck a été ramené mardi soir à Tourcoing.

LILLE

Certificat d'études primaires supérieures. — Voici la liste alphabetique des aspirants reçus au certificat d'études primaires supérieures :

MM. Ammelot, Bernard Albert, Deugnies Désiré, Cazier Henri, Champagne Alexis, Champailler Gaston, Defretin Henri, Dehaynin Paul, Dellis Adolphe, Descamps Emile, Desfontaine Désiré, Desmettre Gustave, Dubocage, Dufour Charles.

Fournié Oscar, Gillet Henri, Gobled Albert, Hétroit Martin, Jusniaux Jules, Labarrière Albert, Lang Paul, Leclercq Auguste, Lecocq Jules, Lecomte Constant, Lekiessre Alphonse, Lemayeur Edouard, Lemayeur Maurice, Loubry Henri.

Maret Georges, Ménissier Auguste, Mortier Ernest, Picavet Edmond, Riss Emile, Soufflet, Stéphan Alexandre, Vandenheede Charles, Vautrin Louis.

Baccalauréat ès-lettres. — Les jeunes gens dont les noms suivent viennent d'être reçus à Douai aux examens du baccalauréat ès-lettres :

Première partie (rhétorique). — MM. Blancbruyant, Bourlet, Fleury, Keignart, Plouvier, Pollet Tertan.

Deuxième partie (philosophie). — MM. Arrufat, Blaire, Brun, Demus, Doffe, Ernout, Gordin, Langaigne, Martin, Podvin, Poney, Tonis.

MM. Delaplace, Gailly, Git, Guilbert, Henry, Menu, Théry.

Bernard, Blancbruyant, Bouchez, Carpentier, Charet, Dubois, Eliet, Groult, Hay, Lallemaut, Legentil, Mallez, March, Panier, Van Merris, Van Peteghem, Vary, Verdierre.

ÉTUDE

d'un projet de distribution d'eau potable

POUR LES VILLES
DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

Rapport de l'Ingénieur en Chef

Dans sa séance du 1er juillet 1886, la commission mixte des Eaux de Roubaix et Tourcoing a exprimé le désir que les ingénieurs des Ponts et Chaussées soient chargés de l'étude et de l'exécution d'un projet de distribution d'eaux potables, puisées dans la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe; en outre elle a demandé que des propositions soient présentées le plus tôt possible au sujet de l'emplacement à choisir et des dépenses à faire, pour l'exécution de forages d'essai entre Douai et Marchiennes.

Les Ingénieurs des Pont-et-Chaussées ne peuvent diriger des travaux communaux que si leur concours est demandé par les villes et autorisé par l'Administration supérieure. Les honoraires sont réglés conformément au décret du 10 Mai 1854.

Il faut environ deux mois pour exécuter un forage de fort diamètre sur une profondeur de 50 mètres et il convient que les débits soient mesurés dans la saison des basses eaux. Bien qu'il n'ait pas encore été pris de décision au sujet de l'intervention des Ingénieurs des Pont et Chaussées dans la rédaction du projet de distribution d'eau, des propositions sont formulées dès à présent, dans ce rapport pour les opérations préparatoires, afin que les villes soient en mesure de prendre, si elles le jugent utile, les mesures nécessaires pour qu'on puisse procéder cette année aux expériences et aux nivellements devant servir de base à la rédaction de ce projet.

Le soussigné s'est transporté sur les lieux, le 8 juillet, avec M. Etienne, ingénieur des Ponts et chaussées de l'arrondissement de Lille, et M. Binet, directeur du service municipal des eaux de Roubaix et Tourcoing, afin d'examiner l'emplacement à adopter pour les forages d'essai, il a paru convenable de les établir à une certaine distance de la ville de Marchiennes, où les épuisements opérés pendant l'été de 1884 avaient suscité des réclamations de plusieurs propriétaires qui se plaignaient de l'abaissement résultant de ce tirage pour la nappe d'eau alimentant leurs puits. D'ailleurs, il résulte des indications géologiques qu'il existe dans la région de Flers-en-Escrebieux une dépression très notable des terrains primaires et du terrain crétacé, ce qui constitue un avantage au point de vue du puisage des eaux. D'un autre côté, il vaut mieux ne pas trop se rapprocher de Flers, afin de ne pas porter ombrage à la ville de Douai qui utilise, pour sa distribution, des eaux captées dans le vallon de l'Escrebieux, affluent de la Scarpe. On se trouve ainsi amené à choisir un point intermédiaire entre Marchiennes et Flers. Il est bon que les prises d'eau soient aussi éloignées que possible des forages des industriels; la future usine élévatoire doit être sur un terrain insubmersible et en contact avec la Scarpe, pour faciliter les transports de charbon. Ces diverses considérations ont fait donner la préférence aux terrains non bâtis qui se trouvent sur la rive gauche de la Scarpe, au territoire d'Anhiers.

Si les forages réussissent, ils seront conservés pour l'alimentation de la distribution d'eau ; il convient donc qu'ils soient étanches et solidement tubés et que l'acte à passer pour la location des terrains constitue promesse de vente.

Deux forages, d'un diamètre d'au moins 0m60 au fond, paraissent nécessaires pour étudier le régime de la nappe d'eau souterraine, en constater l'abondance et la qualité et vérifier l'influence que le pompage opéré dans l'un des puits exercera sur le débit de l'autre ; la distance entre ces deux forages serait de deux à trois cents mètres.

Si la nappe souterraine est fort abondante, il faudra avoir des moyens d'épuisement très énergiques soit environ 18 chevaux pour chaque forage, et des pompes centrifuges susceptibles de donner 100 litres par seconde.

M. l'Ingénieur Etienne s'est adressé à diverses maisons de sondage de Paris, Tourcoing et Somain, en leur demandant leurs prix : d'après les réponses qu'il a reçues, il estime le prix des deux forages à 24.000 francs ; les expériences de jaugeage, avec deux machines de 18 chevaux et pompes centrifuges, sont évaluées à 7.230 francs, les levés de plans, nivellements et analyses chimiques à 5.000 francs, ce qui constitue un total de 36.230 francs ; mais comme les forages peuvent donner lieu à des dépenses imprévues d'une certaine importance et qu'on devra louer des terrains et en faciliter l'accès, la demande de crédit peut être portée à 50.000 francs. Si les forages sont conservés pour la distribution d'eau, plus de la moitié de cette dépense de 50.000 francs aura été affectée à des ouvrages définitifs.

Pour guider les opérations à faire sur le terrain en vue de fixer le tracé des conduites, il convient d'adopter certaines bases; il importe de savoir si celles qui sont exposées ci-après seront acceptées par les villes.

En ce qui concerne les volumes d'eau à fournir par la distribution d'eau potable, ainsi que le partage du service entre cette distribution et celle de la Lys, nous nous référons aux conclusions de notre rapport du 24 Janvier 1885, adoptées par la Commission nommée par arrêté préfectoral du 4 décembre 1883; ce rapport a été imprimé aux frais des administrations municipales des deux villes; il semble donc inutile de le reproduire ici.

Les dispositions de détails, les dimensions et la position des ouvrages et les évaluations de dépenses sont subordonnées à l'étude du projet sur les lieux. Tout en reconnaissant qu'on doit apporter la plus grande économie dans les travaux, éviter toute dépense inutile et tout luxe d'architecture et ne pas élever les eaux à une hauteur supérieure à celle qui est nécessaire, nous croyons devoir insister sur l'utilité de prévoir des rechanges pour qu'un accident ne puisse pas arrêter le service, et de se ménager les moyens de combattre l'incendie. Il est à désirer que la pression soit assez forte dans les conduites pour fournir un jet directement utilisable et pouvant atteindre, sans pompe, les étages les plus élevés, ce qui rend les secours bien plus rapides et par conséquent plus efficaces contre l'incendie. A Paris, les bouches de secours, placées sous trottoirs, ont 0m10 de diamètre et fournissent moyennement 1200 litres par minute ; indépendamment de ces bouches, on pose des appareils de secours dans les édifices publics et on autorise également les particuliers, notamment les industriels, à en établir chez eux, sous les conditions strictement nécessaires pour garantir qu'on ne les détournera pas de leur destination.

Il y a dans toute distribution deux parties distinctes : 1° La construction, ayant pour but d'amener chaque jour et d'emmagasiner à un niveau convenable une quantité d'eau suffisante et de bonne qualité ; 2° L'exploitation, chargée de distribuer l'eau dans les divers quartiers. Nous pensons qu'il convient de réserver cette seconde partie au service municipal des Eaux de Roubaix et de Tourcoing.

Les analyses chimiques, nivellement et autres opérations sur le terrain ne doivent pas être mis en adjudication; nous pensons qu'il en est de même des forages d'essai et expériences de jaugeage, d'autant plus qu'il ne reste que très peu de temps disponible si on veut les faire cette année et en bonne saison.

Enfin, le contrôle de l'Ingénieur en Chef du Département sur les dépenses sera facilité, si son service dresse les pièces de comptabilité et s'il est chargé de viser les certificats de paiement : c'est ainsi que les agents-voyers visent les pièces à annexer aux mandats concernant les travaux des chemins vicinaux ordinaires qui sont exécutés sous l'autorité des maires, auxquels appartient le mandatement de ces dépenses.

En résumé, et pour le cas où les villes de Roubaix et de Tourcoing seraient disposées à demander que les ingénieurs des ponts et chaussées soient chargés de préparer le projet de la distribution d'eau potable, nous proposons le programme suivant :

1° La distribution de la Lys sera conservée au moins actuellement de manière à permettre l'alimentation en eaux de Lys des usines importantes, peignages, filatures, etc., qui reçoivent aujourd'hui plus de 50 mètres cubes par jour. Les rues conservées dans la distribution de la Lys seront, en outre, pourvues d'une canalisation d'eau potable: les autres rues ne seront alimentées que par la nouvelle distribution d'eau.

2° Les installations seront projetées de façon à permettre une consommation journalière de 15,000 mètres cubes d'eau de la nouvelle distribution, dès la première année de l'exploitation. Les prévisions seront établies de manière à permettre aux villes de porter ultérieurement, si elles en reconnaissent l'utilité, le débit de la distribution d'eau potable à 36,000 mètres cubes par 24 heures.

3° On supposera pour la rédaction du projet, que l'eau ne doit être distribuée que sur les territoires de Roubaix et de Tourcoing.

4° Les canalisations à faire dans les rues de Roubaix et de Tourcoing, pour livrer l'eau aux divers consommateurs, seront projetées et exécutées par M. le Directeur du service municipal des Eaux de ces deux villes. Toutefois, le projet à dresser par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour la nouvelle distribution d'eau, comprendra la conduite maîtresse devant constituer autour des deux villes un polygone fermé, en vue de régulariser la distribution.

5° En étudiant le projet de la nouvelle distribution d'eau potable, il conviendra de prévoir autant que possible les mesures nécessaires pour qu'un accident survenu à un des organes de la distribution n'entraîne pas l'arrêt du service, et pour que la pression de l'eau dans les conduites permette de fournir un jet directement utilisable et pouvant atteindre, sans pompe, les étages les plus élevés des maisons, afin de rendre plus efficaces les secours contre l'incendie.

6° Un crédit de 50.000 francs est ouvert sur l'exercice 1886 pour l'exécution de deux forages destinés à capter les eaux de la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe, pour la location (avec promesse de vente) des terrains sur lesquels doivent être exécutés ces forages et pour les nivellements et autres opérations à faire en vue de déterminer le tracé de la nouvelle distribution d'eau.

7° Les expériences, forages et opérations dont les dépenses doivent être imputées sur ce crédit seront faites en régie et sans marché; elles ne donneront lieu à aucune adjudication.

8° Pour ces dépenses, les certificats de paiements et autres pièces de comptabilité, à l'exception des mandats, seront visés par M. Doniol, ingénieur en chef du département du Nord.

Lille, le 17 juillet 1886.

L'ingénieur en chef du département du Nord,
Signé : DONIOL.

I. — COURS D'ADULTES ET DE COUPE ET D'ASSEMBLAGE. — Voici la liste des prix décernés dimanche, à la mairie de Roubaix, aux élèves des cours d'adultes et de coupe et d'assemblage :

Noms des élèves qui ont obtenu des livrets de Caisses d'Epargne

1. Rue Archimède. — Emile Pipart, 10 fr. ; Léon Verschure, 10 fr. ; Léon Renard, 6 fr. ; Camille Debuquoy, 5 fr.; Alexandre Notte, 5 fr. ; Henri Lefebvre, 5 fr.; Jean Rosseeuw, 5 fr.; Ferdinand Carels, 5 fr.; Jules Leroy, 5 fr ; César Bouteville, 5 fr.

2. Rue du Bois. — Henri Janssens, 7 fr. ; Victor Dessin, 4 fr.; Edouard Lamarque, 4 fr. ; Ch.-Louis Deneu, 4 fr.; Félix Mathon, 7 fr. ; Arthur Leclercq, 5 fr.; Théodule Meerschaus, 5 fr. ; Désiré Olivier, 4 fr.; Paul Bouzin, 4 fr.; Pierre Coulembier, 5 fr. ; Jules Duthoit, 4 fr. ; Henri Maryus, 3 fr. ; Auguste Wante, 7 fr.

3. Rue Brézin. — Adalbert Thomas, 8 fr. ; Emile Judicq, 7 fr.; Louis Delescluse, 6 fr.; Louis Messiaen, 5 fr.; Joseph Breyssens, 4 fr. ; Louis Delaby, 7 fr.; Pierre Waal, 8 fr.; Victor Saladin, 6 fr.; Etienne Tavernier, 5 fr.; Léon Prouvost, 4 fr.; J.-B. Peteers, 5 fr.; Adolphe Deroo, 3 fr.; J.-B. Lefebvre, 5 fr.; Charles Vinck, 4 fr.; Arthur Parent, 4 fr.

5. Rue Delezenne. — Elie Delannoy, 10 fr.; Victor Vandevel, 5 fr. ; Augustin Ceyx, 10 fr. ; Léon Lecomte, 5 fr.; Joseph Delannoy, 7 fr.; J.-B. Duvillié, 7 fr.; Fleuris Lefebvre, 3 fr.

5. Boulevard d'Halluin. — François Deleest, 15 fr.; Léon Leperq, 10 fr.; Camille Kerkove, 5 fr.; J.-B. Mercier, 4 fr.; François Vandenbrouck, 7 fr.; Henri Florin, 5 fr.

6. Rue d'Hem. — Désiré Deschamps, 4 fr. ; Charles Debœuf, 4 fr.; Louis Castel, 4 fr.; Charles Castel, 4 fr.; Henri Denoulet, 5 fr.; Edouard Dewitte, 5 fr.

7. Rue du Moulin. — Emile Muteau, 8 fr. ; Henri Delcroix, 5 fr.; Théodors Thiétart, 5 fr.; Désiré Delbarre, 5 fr.; Jules Chandelier, 8 fr. ; Marcel Wilhems, 7 fr.; Alphonse Firnet, 5 fr.; Emile Watteau, 5 fr.

8. Rue Pierre-de-Roubaix. — Louis Verbeke, 15 fr.; Léon Rusquart, 5 fr.; Emile Lepers, 5 fr. ; Joseph Bouvry, 5 fr.; Jean Coene, 15 fr.; Henri Noël, 4 fr. ; Elie Hay, 4 fr. ; François Fontaine, 4 fr. ; Gustave Bodart, 10 fr.; François Delbecq, 5 fr. ; Alfred Farvacques, 5 fr.; Charles Wylens, 5 fr.

9. Rue Ternaux. — Edmond Joveaux, 5 fr.; Victor Evely, 5 fr. ; Louis Prus, 5 fr.; Louis Carrette, 5 fr.; Emile Seys, 5 fr. ; Emile Depraete, 5 fr. ; Charles Glorieux, 5 fr.; Ernest Dubar, 5 fr.; Auguste Bodart, 5 fr.; Adolphe Delnatte, 4 fr. ; Noël Planquelle, 10 fr.; Louis Albrecq, 10 fr.; Raphaël Bodart, 5 fr.; Henri Defretin, 5 fr.; J.-B. Vanvooren, 5 fr. ; Camille Marchand, 5 fr.; César Marchand, 5 fr.

10. Rue Turgot. — Guillaume Demanche, 8 fr. ; Bruno Dekeyser, 7 fr. ; Jules Pruvost, 7 fr. ; Noël Debaisieux, 6 fr.; Eugène Vandeputte, 6 fr. ; Emile Vandemberghe, 6 fr.; Louis Vivequin, 6 fr. ; Jules Thieffry, 5 fr.; Théophile Delmotte, 5 fr. ; Damiens Thieffry, 3 fr.; Henri Briffaut, 7 fr ; Benoit Roos, 7 fr.; Félix Vercauter, 6 fr.; G. Vanderstraeten, 5 fr.; Elie Planquart, 5 fr. ; Emile Lenfant, 7 fr. ; Léon Meurin, 7 fr. ; Léonard Houttekette, 7 fr. ; Isidore Lekens, 5 fr. ; Edmond Dendauw, 5 fr. ; Constant Duprez, 3 fr.

11. Rue Saint-Vincent. — Emile Decottenie, 10 fr.; Jules Lescroaert, 10 fr.; Félix Depraeter, 5 fr.; Théophile Dewilde, 10 fr. ; Jean Larmoyeur 5 fr.; J.-B. Rossez, 5 fr.

CONCERTS ET SPECTACLES

Mélomanes Roubaisiens. — Dans sa réunion du 15 juillet, la commission administrative des *Mélomanes roubaisiens* a décidé que cette société chorale prendrait part, le 8 août, au festival d'Anvers. Elle invite les membres honoraires désireux de s'associer à cette sortie à bien vouloir se faire inscrire *avant le 1er août* au siège de la société, chez M. Auguste Kruze, cabaretier, rue Pellart, 72.